

Etat PF1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 081003

NOM DU POSTE COMPTABLE : Service de gestion comptable d'Albi.

ETABLISSEMENT : communauté d'agglomération de l'Albigeois

ANNEXE 2020

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
CONTEXTE DE L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020.....	4
I> FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	4
1) Faits caractéristiques ayant des incidences comptables significatives et opérations non récurrentes significatives conduisant à une meilleure compréhension du compte de résultat.....	4
2) Circonstances empêchant de comparer un exercice sur l'autre.....	5
3) Evènements postérieurs à la clôture	6
 II> PERIMETRE DES ETATS FINANCIERS	6
1) Liste du périmètre	6
2) Incidence des flux inter budgets.....	9
 III> PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	9
1) Principes comptables	9
2) Méthodes comptables	10
3) Changements de méthodes comptables, changements d'estimation comptable et corrections d'erreur	21
 NOTES RELATIVES AU BILAN.....	23
I. NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23
II. NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24
III. NOTE 3 : DROIT DE RETOUR.....	25
IV. NOTE 4 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	25
V. NOTE 5 : STOCKS	26
VI. NOTE 6 : CREANCES	27
VII. NOTE 7 : TRESORERIE.....	28
VIII. NOTE 8 : FONDS PROPRES	29
IX. NOTE 9 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30
X. NOTE 10 : LES DETTES FINANCIERES.....	32

XI.	NOTE 11 : LES DETTES NON FINANCIERES.....	34
XII.	NOTE 12 : LES COMPTES DE REGULARISATION.....	34
	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	35
XIII.	NOTE 13 : LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	35
XIV.	NOTE 14 : LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT.....	37
XV.	NOTE 15 : LES CHARGES D'INTERVENTION	38
XVI.	NOTE 16 : LE RESULTAT FINANCIER	38
	AUTRES INFORMATIONS	39
XVII.	NOTE 17 : ENGAGEMENTS DONNES	39
XVIII.	NOTE 18 : ENGAGEMENTS RECUS.....	39
	BUDGETS ANNEXES.....	41
	BILANS ET COMPTES DE RESULTAT SYNTHETIQUE DES BUDGETS ANNEXES LES PLUS SIGNIFICATIFS	41
	NOTE 1 : STOCKS	47
	NOTE 2 : TRESORERIE	48
	NOTE 3 : FONDS PROPRES	48
	NOTE 4 : LES DETTES FINANCIERES.....	49

PREAMBULE

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31 décembre 2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 361 124 milliers d'euros.

Le total du bilan de l'exercice 2019 avant affectation du résultat se montait à 348 139 milliers d'euros.

Le résultat net comptable de l'exercice 2020 se chiffre à 9 737 milliers d'euros ; celui de l'exercice 2019 s'élevait à 10 770 milliers d'euros.

Le total des produits de l'exercice 2020 s'élève à 56 861 milliers d'euros ; celui de l'exercice N-1 se chiffrait à 57 013 milliers d'euros. Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été arrêtés le 19 avril 2021.

CONTEXTE DE L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020

I> FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1) Faits caractéristiques ayant des incidences comptables significatives et opérations non récurrentes significatives conduisant à une meilleure compréhension du compte de résultat

Transfert de la compétence eau

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence eau potable a été transférée à la communauté d'agglomération de l'Albigeois conformément à la loi Notré.

Un budget annexe eau potable (régie à simple autonomie financière) a été créé sur le périmètre des 4 communes qui géraient précédemment ce service en régie (Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry). Ce transfert de compétence a entraîné de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de transfert, pour l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition a été constatée par l'établissement de procès-verbaux approuvés lors du conseil communautaire du 15 décembre 2020. L'intégration comptable a été réalisée pendant la journée complémentaire et l'ensemble des éléments transférés apparaissent au bilan de l'exercice 2020. Les opérations courantes de gestion des immobilisations (intégration études, travaux en cours ...) seront donc réalisées sur l'exercice 2021.

Pour le reste du territoire, l'agglomération s'est substituée aux communes au sein des syndicats du Dadou (Cunac, Cambon, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac) et du Gaillacois (Castelnau de Lévis et Marssac) au 1^{er} janvier 2020.

L'agglomération participe financièrement au syndicat du Dadou en lui versant une taxe capitaire. En 2020, l'agglomération s'en est acquittée pour 50 658 €.

Par contre, aucune relation financière ne lie l'agglomération au syndicat du Gaillacois. Ce dernier se finance exclusivement avec les redevances acquittées par les usagers.

Mobilisation d'emprunts

En 2020, la communauté d'agglomération a mobilisé à 6,76 M€ d'emprunts nouveaux :

- 3,5 M€ pour le financement de la station de production d'eau potable sur le budget annexe eau potable ;
- 2,4 M€ sur le budget annexe assainissement collectif (1,4M€ reportés de l'exercice 2019 et 1M€ pour 2020) ;
- 0,5 M€ sur le budget annexe transports urbains (report 2019) ;
- 0,36 M€ sur le budget annexe parking (report 2019).

Aucun emprunt n'a été mobilisé sur le budget principal.

Provision pour Compte Epargne Temps (CET)

En 2020, la communauté d'agglomération a constitué pour la première fois cette provision afin de couvrir le coût des congés accordés au titre du CET induit par la mise en place de personnels de remplacement ou le financement du transfert des droits sur une nouvelle collectivité employeur, ou encore la monétisation de ces jours conformément au décret n°2010-531 du 20 mai 2010 (pour les jours épargnés supérieurs à 20 et dans la limite de 10 jours par an). Le montant provisionné sur le budget général s'élève à 424 K€.

2) Circonstances empêchant de comparer un exercice sur l'autre

Crise sanitaire liée au COVID-19

La communauté d'agglomération a été fortement impactée par la crise sanitaire et notamment par les confinements et les fermetures de certains services.

On peut notamment noter la fermeture des équipements aquatiques qui a engendré une perte de recettes de 484 K€ soit 60 % de baisse par rapport à 2019 ou la baisse des recettes liées au stationnement de 418 K€.

Les dépenses ont également été impactées avec la baisse des consommations d'eau, d'énergie et de carburant pour un montant de 323 K€. D'autres postes comme l'achat de matériels de voirie, les fournitures de petit équipement ou les fournitures d'entretien ont diminué en raison du confinement et de l'interruption des services (- 195 K€).

3) Evènements postérieurs à la clôture

Evènements postérieurs à la clôture en lien avec des situations existant à la clôture (sans impact sur les écritures comptables) :

Absence d'évènement pouvant avoir un impact significatif sur les comptes.

Un jugement du Tribunal Administratif a été rendu le 02/02/2021 sur un litige concernant un dommage aux biens. La requête de la plaignante a été rejetée. Une provision pour risque et charge de 216 K€ avait été constituée. Elle devra donc être reprise sur l'exercice 2021.

Événements postérieurs à la clôture sans lien avec des situations existant à la clôture (sans impact sur les écritures comptables) :

Un contrat de prêt de 300 K€ a été mobilisé sur le budget annexe des transports urbains le 31 mars 2021 pour financer les investissements 2020 (acquisitions de véhicules, renouvellement billettique...). Cet emprunt figurera donc au bilan de l'agglomération de l'exercice 2021.

II> PERIMETRE DES ETATS FINANCIERS

1) Liste du périmètre

Le périmètre des états financiers comprend l'ensemble des services publics de nature administrative, de nature industrielle et commerciale que l'agglomération dispense en tant que personne morale, ainsi que les services publics gérés en budgets annexes reliés au budget principal par des comptes de liaison et disposant de la personnalité morale.

Ce périmètre ne comprend pas les budgets dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et au principe d'unité, l'ensemble des dépenses et des recettes figurent au budget général de la collectivité. Toutefois, des budgets annexes ont été créés pour retracer l'ensemble des

activités industrielles et commerciales mais également pour suivre des activités de façon individualisées. Depuis 2020, avec le transfert de la compétence eau potable, conformément à la loi NOTRe, la communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose de 10 budgets annexes :

- Budget annexe transports urbains (BA01) ;
- Budget annexe assainissement collectif (BA02) ;
- Budget annexe zones d'activités (BA03) ;
- Budget annexe assainissement non collectif (BA04) ;
- Budget annexe parking (BA05) ;
- Budget annexe photovoltaïque (BA06) ;
- Budget annexe ZAC Innoprod (BA07) ;
- Budget annexe ZAC Rieumas (BA08) ;
- Budget annexe Immobilier Innoprod (BA09) ;
- Budget annexe eau potable (BA10) ;

L'article L2224-1 du code général de collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les budgets annexes des services publics à caractère industriel ou commercial (SPIC) exploités en régie, affermés ou concédés par les communes doivent être équilibrés en recettes et en dépenses (BA01, BA02, BA04, BA05, BA06, BA09, BA10) c'est-à-dire que les dépenses doivent être financées grâce aux redevances perçues par les utilisateurs du service. Cependant l'article L2224-2 du CGCT permet le versement d'une subvention d'équilibre notamment en raison de réalisation d'investissements ne pouvant être financés sans augmentation excessive des tarifs. Les comptes administratifs des budgets annexes sont soumis aux règles budgétaires et comptables de la collectivité mais les SPIC appliquent l'instruction budgétaire M4.

Le tableau ci-dessous renseigne pour l'ensemble des budgets faisant partie du périmètre tel que défini supra, leur principales caractéristiques et illustre la part de chaque budget, y compris le budget principal, dans l'activité globale de l'entité.

Nom de l'entité	Total bilan		Valeur relative		Résultat		Valeur relative	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget principal	361 123 956,89	348 138 947,96	64,00 %	71,71 %	9 737 289,65	10 769 716,49	54,11 %	86,91 %
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe transports urbains	8 397 903,64	7 481 463,87	1,49 %	1,54 %	342 410,85	274 941,96	1,90 %	2,22 %
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe assainissement collectif	106 403 483,54	103 359 856,28	18,86 %	21,29 %	2 037 379,07	1 134 236,23	11,32 %	9,15 %
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe zone d'activités	4 200 910,28	4 153 778,24	0,74 %	0,86 %	47 884,04	124 659,30	0,27 %	1,01 %
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe assainissement non collectif	910 613,57	790 436,77	0,16 %	0,16 %	-14 087,46	31 865,69	-0,08 %	0,26 %
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe parking	569 656,59	308 065,78	0,10 %	0,06 %	-9 613,97	-4 711,40	-0,05 %	-0,04 %
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe photovoltaïque	394 591,05	550 880,00	0,07 %	0,11 %	-22 179,21	4 108,72	-0,12 %	0,03 %
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe ZAC Innoprod	8 913 394,07	8 905 605,52	1,58 %	1,83 %	0,00	0,00	0,00 %	0,00 %
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe ZAC Rieumas	9 565 398,32	6 788 689,16	1,70 %	1,40 %	0,28	0,00	0,00 %	0,00 %
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe Immobilier Innoprod	4 853 710,26	5 014 182,03	0,86 %	1,03 %	21 701,68	56 587,21	0,12 %	0,46 %
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe Eau potable	58 910 561,20	0,00	10,44 %	0,00 %	5 853 746,66	0,00	32,53 %	0,00 %
Total	564 244 179,41	485 491 905,61	100,00 %	100,00 %	17 994 531,59	12 391 404,20	100,00 %	100,00 %

Une information sur les budgets annexes significatifs sera produite en fin d'annexe.

2) Incidence des flux inter budgets

Flux réciproques entre le budget principal et les budgets annexes ayant un impact sur le compte de résultat

Objet	Budget Général		BA01		BA02		BA03		BA06		BA10		Total Budgets annexes	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Remboursement pluvial	60					60							0	60
Subvention exceptionnelle	1 268			1 180				51		37			0	1 268
Frais d'administration		409	167		131						112		409	0
Autres		5				46					52		52	46
TOTAL	1 328	414	167	1 180	131	106	0	51	0	37	163	0	461	1 374

Flux réciproques entre le budget principal et les budgets annexes ayant un impact sur le bilan

Objet	Budget Général		BA02		BA03		BA06		BA08		Total Budgets annexes	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Remboursement pluvial	302			302							302	302
Avance remboursable	1 278									1 278	1 278	1 278
Remboursement avances		130			60		70				130	130
TOTAL	1 580	130	0	302	60	0	70	0	0	1 278	130	1 580

III> PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1) Principes comptables

Par convention avec la Cour des Comptes conformément à l'article 110 de loi NOTRé, la communauté d'agglomération de l'Albigeois applique l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les états financiers sont établis conformément au référentiel comptable applicable aux entités publiques locales constitué, notamment, par l'instruction budgétaire et comptable M57. Les états financiers sont ainsi établis dans le respect des principes comptables applicables aux entités publiques locales, afin de donner une image fidèle du résultat, du patrimoine et de la situation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Les principes comptables sont :

- le principe d'image fidèle ;
- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité,
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes,
- le principe de non compensation,
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture.

En cas d'absence de règle comptable explicite dans l'instruction M57, les dispositions du plan comptable général s'appliquent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

2) Méthodes comptables

L'instruction budgétaire M57 permet aux collectivités d'opter pour des méthodes différentes en fonction de leur type notamment en matière d'immobilisations et de gestion des provisions. L'agglomération a choisi de maintenir les méthodes comptables précédemment utilisées par la collectivité tant en matière d'amortissement que de provision. Par conséquent, la collectivité n'amortit pas les réseaux de voirie, ne pratique pas de neutralisation de l'amortissement des subventions et traite les provisions selon la méthode budgétaire.

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'agglomération, les immobilisations sont enregistrées :

- à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux ;
- à leur coût de production pour celles produites par l'entité ;
- à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange et reçues à titre d'apport en nature ;
- à leur valeur symbolique ou forfaitaire pour les sites naturels et, le cas échéant, les cimetières ne relevant pas de la catégorie des « biens historiques et culturels ».

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire avec application d'un prorata temporis à compter de la date de mise en service. À la clôture de l'exercice, une dotation aux amortissements, comptabilisée en charges, est enregistrée conformément au plan d'amortissement défini à la date d'entrée.

La révision du plan d'amortissement (durée d'utilisation et mode d'amortissement) est envisagée en cas de modification significative de l'utilisation de l'actif, de la nature de l'actif ou à la suite d'une dépréciation.

Les durées d'amortissement ont été fixées en fonction des durées probables d'utilisation de chaque catégorie de biens.

Le mode et la durée d'amortissement prévue pour chaque type d'immobilisation sont récapitulés ci-dessous.

BIENS AMORTISSABLES		BUDGET GENERAL
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		durées en années
SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES POUR BIENS MOBILIER/MATERIELS/ETUDES amort 5 ans*		5
SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES POUR BIENS IMMOBILIERS OU INSTALLATIONS amort 30 ans*		30
SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES POUR PROJETS INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL (ex : ligne TGV, logement social, réseaux très haut débit ...) amort 40 ans *		40
FRAIS ETUDE OU INSERTION NON SUIVIS DE REALISATION amort 5 ans*		1
FRAIS ELABORATION ET REVISION DOCUMENTS URBANISME amort 10 ans*		10
FRAIS R&D amort 5 ans*		5
LOGICIELS - LICENCES		5
MATERIELS		durées en années
MATERIEL DE BUREAU / INFORMATIQUE / AUDIO VIDEO PHOTO / TELEPHONIE HORS RESEAUX		5
AUTOCOMMUTATEURS		10
MOBILIER DE BUREAU		10
VEHICULES LEGERS (ADMINISTRATIFS ET UTILITAIRES)		8
MOTOS / VELOS		5
POIDS LOURDS ET VEHICULES INDUSTRIELS (Y COMPRIS VEHICULES OM)		10
BENNES		10
BUS NEUFS ET OCCASION ET AGENCEMENT BUS		10
GROSSES REPARATIONS BUS		5
ABRIS VOYAGEURS / MOBILIER ARRETS		10
INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE ET DE SURVEILLANCE		10
EQUIPEMENTS SPORTIFS MATERIELS(JEUX EXTERIEURS / MATERIELS ANIMATION)		10
INSTALLATION DE VOIRIE		10
CONTAINERS A ROULETTES		5
CONTAINERS ENTERRES		10
COLONNES A VERRE OU HUILE		10
COMPACTEUR DECHETS		10
FONTAINERIE ET POMPES		5
COMPTEURS SECTORISATION		10
MATERIEL DE VOIRIE		5
MATERIEL ET OUTILLAGE TRANSPORTABLE		5
MATERIEL OUTILLAGE FIXE		10
COFFRE FORT		10
BIENS ET MATERIELS < 600 €		1

RESEAUX		durées en années
INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION (POSE DE RESEAU CABLAGE...)		50
RESEAUX ASSAINISSEMENT		60
RESEAUX EAU POTABLE		60
TERRAINS		durées en années
PLANTATIONS		20
CONSTRUCTIONS / BATIMENTS		durées en années
CONSTRUCTION BATIMENT		30
INSTALLATIONS GENERALES ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS		15
AMENAGEMENT DECHARGE RANTEIL - DELIBERATION SITOMA		20
CONSTRUCTIONS BATIMENTS DE RAPPORT		30
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES		10
BATIMENTS LEGERES ET ABRIS		10
INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE		10
APPAREILS DE LEVAGE ASCENCEURS		20
POSTES DE RELEVAGE DE GRANDE CAPACITE (SYSTEME COMPLET)		30
SYSTEMES DE TRAITEMENT PAR LAGUNAGE, ROSEAUX, FILTRES		25
STATIONS EPURATION - PETITE et MOYENNE CAPACITE (- 50 000 Eq. Hab.)		40
STATIONS EPURATION - GRANDE CAPACITE (+ 50 000 Eq. Hab.)		60
INSTALLATIONS BIOGAZ		30
GENIE CIVIL RESERVOIR EAU POTABLE		40
ETANCHEITE DE RESERVOIR EAU POTABLE		20
EQUIPEMENT ELECTROMECHANIQUES		15
STATION EAU POTABLE GENIE CIVIL - VRD		50

*Au maximum

Les brevets sont amortis en fonction de la durée du privilège accordé soit au maximum sur une durée de 20 ans.

Identification et comptabilisation des composants

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les méthodes d'acquisitions relatives au patrimoine immobilier (principalement par des marchés publics et lots distincts) et leurs méthodes de comptabilisations spécifiques (suivi détaillé des différents éléments d'immobilisations selon la nomenclature comptable de l'instruction M57) permettent une comptabilisation distincte.

Dépréciations

À chaque clôture des comptes, un test de dépréciation est effectué s'il existe un indice quelconque montrant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de sa valeur. Ainsi, à la date de clôture de l'exercice, si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La valeur actuelle est définie comme étant la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage, cette dernière étant retenue lorsque la valeur vénale ne peut pas être déterminée.

Cette perte de valeur est alors comptabilisée sous la forme d'une dépréciation dont la dotation est portée en charges.

Les immobilisations financières

Les participations

Les participations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables.

Dans le cas de participations reçues en contrepartie d'apport en nature, le coût s'entend de la valeur des apports exprimés dans la convention d'apport, éventuellement majoré des coûts directement attribuables.

Les participations obtenues dans le cadre de transferts sont comptabilisées à la valeur contractuelle ou, à défaut, à leur valeur comptable.

Les participations reçues à titre gratuit (dans le cadre de dons et legs) ou par voie d'échange sont comptabilisées à leur valeur vénale.

À la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité qui représente ce que la collectivité accepterait de décaisser pour obtenir ces participations si elle avait à les acquérir.

Les moins-values latentes donnent lieu à dépréciation des participations, sans compensation avec les plus-values latentes.

Les participations sont sorties de l'actif du bilan de l'entité pour leur valeur brute. Les dépréciations correspondantes sont annulées par une reprise au compte de résultat.

En cas de cession partielle de titres conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée de la fraction conservée est estimée soit au coût d'achat moyen pondéré (CMP) soit en présumant que les titres conservés sont les derniers entrés (méthode premier entré – premier sorti).

Les créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont inscrites dans les comptes de la collectivité au coût constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables.

À la date de clôture, la valeur d'inventaire des créances rattachées à des participations s'apprécie au regard du risque de non-recouvrement de la créance.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de recouvrement de la créance devient inférieure à sa valeur nette comptable. Elle représente une perte probable dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Lors de l'extinction de la créance, celle-ci est sortie de l'actif du bilan de l'entité pour sa valeur brute. Les dépréciations correspondantes sont annulées par une reprise au compte de résultat.

Les autres immobilisations financières

À leur entrée au bilan, les autres immobilisations financières sont comptabilisées de la manière suivante :

- les titres sont évalués selon les mêmes principes que ceux retenus pour les participations, fondés sur les modalités d'entrée dans le patrimoine ;
- les prêts sont comptabilisés au coût constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables ;
- les créances sont comptabilisées pour leur montant nominal ;
- les dépôts et cautionnements sont comptabilisés pour le montant versé.

À la date de clôture, les autres immobilisations financières sont évaluées pour chaque catégorie selon les règles décrites ci-après :

➤ Les autres titres immobilisés

À la date de clôture, la valeur d'inventaire des autres titres immobilisés est estimée :

- pour les titres cotés, au cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- pour les titres non cotés, à leur valeur probable de négociation.

À la date de clôture, la valeur d'inventaire est comparée au coût d'entrée. Les plus-values latentes mises en évidence par la comparaison ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes donnent lieu à dépréciations, sans compensation avec les plus-values latentes.

Par dérogation à la règle d'évaluation élément par élément, en cas de baisse anormale et momentanée des autres titres immobilisés cotés, la collectivité n'est pas obligée de comptabiliser de dépréciation, à la date de clôture de l'exercice, à concurrence des plus-values latentes normales constatées sur d'autres titres.

➤ Les prêts et créances, les dépôts et cautionnements

La valeur d'inventaire des prêts et créances, des dépôts et cautionnements s'apprécie au regard du risque de non recouvrement de la créance.

Lorsque les prêts et créances sont porteurs d'intérêts, ceux-ci sont calculés au prorata temporis.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de recouvrement des prêts et créances ainsi que des dépôts et cautionnements devient inférieure à leur valeur nette comptable. Elle représente une perte probable dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Les autres immobilisations financières sont sorties de l'actif de l'entité pour leur valeur brute au bilan. Les éventuelles dépréciations constatées sont reprises au compte de résultat.

En cas de cession partielle de titres conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée de la fraction conservée est estimée soit au coût d'achat moyen pondéré (CMP) soit en présumant que les titres conservés sont les derniers entrés (méthode premier entré – premier sorti).

Les stocks

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les stocks sont enregistrés :

- à leur coût d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent pour les biens acquis à titre onéreux (approvisionnements et marchandises) ;
- à leur coût de production, pour les biens produits (produits et en-cours) ;
- à leur valeur vénale pour les biens acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût en stocks des éléments identifiables est déterminé article par article ou catégorie par catégorie, à leur coût réel.

Le coût en stocks des éléments fongibles est déterminé en utilisant la méthode de coût moyen pondéré (ou la méthode du premier entré – premier sorti) pour tous les stocks de même nature et d'usage similaire.

Les éventuels coûts d'emprunts et frais financiers assimilés ne sont pas incorporés dans le coût des stocks.

Dépréciations

Les stocks sont dépréciés en cas d'altération physique ou d'absence de perspectives d'emploi de tout ou partie des stocks afin de traduire la perte de potentiel de services pour l'entité.

Les créances

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les créances de l'actif circulant sont inscrites à leur coût dans les comptes de l'entité.

Pour les créances émises par l'entité, ce coût correspond au montant dû à l'entité par le tiers.

Pour les créances acquises par l'entité, ce coût correspond au prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables.

Dépréciation des créances

À la date de clôture de l'exercice, chaque créance fait l'objet d'un test de dépréciation. La valeur d'inventaire de ces créances correspond au montant probable du recouvrement.

Les dépréciations sont ajustées chaque année (à l'occasion des opérations d'inventaire), par dotation complémentaire ou par reprise totale ou partielle.

Les produits à recevoir sont évalués pour le montant correspondant à la meilleure estimation d'entrée de ressources.

L'estimation du risque d'irrecouvrabilité résulte soit d'une analyse au cas par cas, soit d'une analyse statistique.

Les critères d'analyse des dépréciations de créances sont les suivants :

	Budgets annexes BA02 et BA10	Autres budgets
Antériorité supérieure à 3 ans	100%	100%
Autres	Méthode statistique	Etude au cas par cas

La méthode statistique est basée sur la définition d'un taux de dépréciation des créances. Il est calculé en fonction des taux d'admission en non-valeur constatés depuis 2010 ainsi que d'une prise en compte de l'augmentation des taux d'impayés depuis 2015 en raison de l'interdiction pour les services des eaux de couper l'eau en cas d'impayés.

Les dépréciations sont ajustées chaque année, par dotation complémentaire ou par reprise totale ou partielle.

Les admissions en non-valeur

Les admissions en non-valeur sont validées par délibération du conseil communautaire selon les listes proposées par le comptable.

Opérations sous mandats

Le compte 458 est un compte budgétaire. Il enregistre les opérations sous mandat notamment celles réalisées en application des dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage et celles réalisées dans le cadre des groupements de commandes en application de l'article 8 du code des marchés publics. Il est ouvert dans la comptabilité du mandataire ou du coordonnateur qui exerce, en vertu d'une convention, tout ou partie des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'entité mandante. Ce compte enregistre les opérations d'investissement et éventuellement d'opérations de fonctionnement connexes exécutées pour le compte de tiers.

Ces opérations sont enregistrées dans les comptes : 4581 « opérations sous mandat – Dépenses » et 4582 « opérations sous mandat – Recettes ». Ces comptes sont subdivisés par un numéro apporté à chaque opération de mandat.

Elles concernent les opérations réalisées dans le cadre de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage signées avec des communes ou le département

Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées à la date de leur octroi, correspondant à la date de leur notification.

Lors de la comptabilisation initiale, l'enregistrement en « Fonds propres » est réalisé pour le montant du financement notifié.

En cas d'apport en nature, l'enregistrement en « Fonds propres » est réalisé pour la valeur de l'actif apporté.

À la clôture de l'exercice, les subventions d'investissement reçues évoluent symétriquement à l'actif qu'elles financent :

- pour un actif amortissable, son financement est repris au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé, au prorata de la part financée par subvention.
- pour un actif non amortissable, le financement est maintenu dans les fonds propres pour son montant initial.

Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont des passifs non financiers dont l'échéance et/ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Une provision pour risques et charges est comptabilisée dès lors que les trois conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- il existe une obligation de l'entité vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé (rattachable à l'exercice clos ou à un exercice antérieur) ;
- il est probable ou certain qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation vis-à-vis du tiers ;
- le montant peut être estimé de manière fiable.

Par délibération n° 6/2006 du 28 mars 2006, l'agglomération a opté pour le système des provisions budgétaires. Les provisions donnent lieu à l'émission d'un mandat d'ordre en section de fonctionnement (compte 68xx) qui a pour contrepartie une recette d'ordre d'investissement (compte 15xx) d'un montant équivalent. La provision n'affecte donc pas le résultat global de clôture (opération d'ordre équilibrée en dépense et en recette).

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation de l'entité envers le tiers.

La communauté d'agglomération a constitué des provisions pour les risques et charges suivantes :

- Provisions pour litiges et contentieux :

Ces provisions sont constituées sur des évaluations individuelles et revues périodiquement en fonction des nouveaux éléments de chaque dossier et la survenue d'autres litiges.

- Provisions pour Compte Epargne Temps (CET)

Cette provision est valorisée à partir des indemnités forfaitaires, par catégorie, utilisées en cas de monétisation des jours de congés épargnés, appliquées au solde estimé de jours de CET à la date de clôture.

Les dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à la date à laquelle les fonds correspondants sont encaissés.

Les dettes financières en monnaie nationale sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement, correspondant généralement à la valeur nominale.

Les dettes financières en monnaies étrangères sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement converti au cours du jour.

Les intérêts sont comptabilisés en charges financières.

Les éventuels frais accessoires aux emprunts tels que les frais d'émission, les commissions dues aux intermédiaires financiers à l'occasion de l'émission, les frais bancaires facturés lors de la mise en place de l'emprunt et les honoraires de prestataires extérieurs lorsqu'ils sont directement liés à l'emprunt émis, sont comptabilisés en charges (ou : font l'objet d'un étalement sur plusieurs exercices, dans la limite de la durée de l'emprunt).

Les intérêts courus non échus (ICNE) sur les emprunts sont comptabilisés en fin d'exercice. Ils correspondent à la fraction des intérêts à verser lors des exercices suivants qui se rattache à l'exercice en cours. La contrepartie des intérêts courus comptabilisés en charges financières est portée en dettes financières.

À chaque clôture d'exercice, les emprunts en devises sont évalués au cours du marché en vigueur à la date de clôture ou au cours du marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les ICNE en devises sont évalués au cours du marché en vigueur à la date de clôture ou au cours du marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits

Les produits de fonctionnement font l'objet d'un rattachement à l'exercice selon les critères suivants :

Pour les ventes de biens, le critère de rattachement du produit à l'exercice est la livraison de ces biens.

Pour les prestations de services, le critère de rattachement du produit à l'exercice est la réalisation de ces prestations de services.

Pour les subventions, le critère de rattachement porte sur l'exercice au cours duquel les conditions d'octroi du droit sont satisfaites.

Lorsque la subvention est accordée sans condition, le critère de rattachement correspond à l'établissement de l'acte attributif constatant le produit acquis au titre de l'exercice.

Le critère de rattachement des produits issus de la fiscalité, recouvrée par l'État ou par l'entité, suit le principe général selon lequel le produit est comptabilisé au moment où le droit est acquis à l'entité dès lors qu'il peut être évalué de manière fiable.

Le critère de rattachement des dotations et participations suit le principe général selon lequel le produit est comptabilisé au moment où le droit est acquis à l'entité.

Les charges

Charges de fonctionnement :

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est le service fait.

Pour les biens, le service fait correspond à la livraison des fournitures ou des biens non immobilisés commandés.

Pour les prestations de services, le service fait correspond à la réalisation de ces prestations de services.

Pour les rémunérations du personnel, le service fait correspond au service fourni par le personnel.

Pour les charges résultant de l'existence d'un risque lié à l'activité de l'entité, le critère de rattachement à l'exercice est le fait faisant naître le risque. Il en est ainsi notamment pour les litiges.

Charges d'intervention :

Le traitement comptable des dépenses d'intervention est analysé en fonction :

- de l'existence de l'obligation contractée au titre de la dépense d'intervention, sachant que l'entité a une obligation dès lors que toutes les conditions requises sont remplies, ce qui conditionne le fait générateur de la charge, c'est-à-dire le service fait. En revanche, si l'ensemble des conditions requises ne sont pas intégralement remplies, l'entité a une obligation potentielle constituant un engagement hors-bilan.
- et du caractère annuel ou pluriannuel de l'obligation contractée au titre de la dépense d'intervention.

Les obligations contractées au titre des dépenses d'intervention à caractère annuel donnent lieu, dans les comptes, à une charge et éventuellement un passif (charge à payer).

S'agissant des dépenses d'intervention à caractère pluriannuel, les obligations peuvent donner lieu à la constatation :

- d'une charge (éventuellement une dotation aux provisions) et/ou d'un passif (une charge à payer ou une provision) dès lors que l'obligation existe ;
- d'un engagement mentionné en annexe, s'il s'agit d'une obligation potentielle, c'est-à-dire si l'ensemble des conditions requises ne sont pas remplies ;
- d'une charge, éventuellement un passif et un engagement mentionné en annexe, si une partie de l'obligation existe et une autre n'est que potentielle.

Charges financières :

Pour les charges financières constituant des intérêts, le critère de rattachement des charges à l'exercice est l'acquisition par le tiers, prorata temporis, de ces intérêts.

Pour les charges financières constituant des pertes, le critère de rattachement est la constatation des pertes.

3) Changements de méthodes comptables, changements d'estimation comptable et corrections d'erreur

➤ Changements de méthodes comptables

La collectivité cette année n'a pas réalisé de changement comptable.

➤ Changements d'estimation et de modalité d'application

En 2020, la collectivité n'a pas procédé à des changements d'estimation.

- Corrections d'erreur
En 2020, il n'y a pas eu de de correction d'erreur enregistrées en situation nette.
- Changement de présentation
En 2020, aucun changement de présentation n'est constaté.

NOTES RELATIVES AU BILAN

I. NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En k€	01/01/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Subventions d'équipement versées	53 215	1 021	0	54 235
Autres immobilisations incorporelles	5 284	0	252	5 032
Immobilisations incorporelles en cours	4	0	0	4
Total des valeurs brutes	58 503	1 021	252	59 272

En k€	01/01/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Amortissements des subventions versées	19 530	2 800	0	22 330
Amortissements des autres immobilisations incorporelle	822	137	0	959
Dépréciations	0	0	0	0
Total des valeurs nettes	20 353	2 937	0	23 290

Les subventions d'équipement

L'augmentation des subventions d'équipement versées s'explique notamment par le versement :

- Les subventions versées à l'état pour le financement des travaux de la rocade et de la RN88 (445 K€) ;
- Les subventions aux particuliers au titre de la compétence Habitat sont principalement composées des prêts 1ères clés en Albigeois (bonification des prêts à taux 0%) (160 K€) et des subventions aux propriétaires bailleurs (OPAH, PIG) (78,3 K€) ;
- Les subventions au budget annexe assainissement collectif pour la prise en charge des travaux réalisés sur le réseau d'eaux pluviales (302 K€) ;

En 2020, l'agglomération a abondé à hauteur de 125 K€ le fonds de soutien créé par la région Occitanie (L'OCCAL) pour accompagner la relance du secteur du tourisme ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité suite à la pandémie de COVID-19. Cette dépense s'impute en investissement en application de la circulaire du 20 avril 2020.

II. NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En k€	01/01/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Terrains	6 629	2 070	0	8 699
Constructions	43 660	10 149	0	53 809
Réseaux et installations de voirie	156 188	486	0	156 674
Réseaux divers	22 577	3 179	0	25 756
Installations techniques, agencements et matériel	8 844	944	0	9 788
Immobilisations concédées ou affermées	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	92 799	0	6 436	86 363
<i>dont avances et acomptes</i>	386	81	0	304
Autres	22 112	957	0	23 069
Total des valeurs brutes	352 810	17 784	6 436	364 158

En k€	01/01/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Amortissements	77 782	4 062	0	81 844
Dépréciations	0	0	0	0
Total des valeurs nettes	275 028	13 723	6 436	282 315

Les immobilisations corporelles de la communauté d'agglomération sont composées à près de 43 % par les réseaux et installations de voirie. L'agglomération dispose de 749 km de linéaire de voirie décomposée en 259 km de voirie en secteur urbain et 490 km en secteur rural.

Afin de sécuriser cette part importante du bilan, l'agglomération a retenu en 2021 Gracchus Laboratoire routier pour établir un état des lieux complet de cette voirie et du coût des travaux à réaliser pour la remettre à niveau.

Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours se détaillent comme suit :

En K€	31/12/2019	31/12/2020
Constructions	16 791	7 284
Autres	76 008	79 080
Total des valeurs brutes	92 799	86 363

III. NOTE 3 : DROIT DE RETOUR

L'agglomération a passé des contrats de délégation de services publics pour la gestion des parkings de Jean Jaurès, du Vigan du marché Couvert et du stationnement sur voirie situés sur la commune de la ville d'Albi.

Ces contrats s'achèvent le 31/03/2028 pour les parkings de Jean Jaurès et du Vigan et le 17/06/2037 pour le parking du marché couvert.

Les biens de retours sont enregistrés dans les différents postes d'immobilisations corporelles pour une valeur nette d'environ 6,5 m€ et sont relatifs à la société QPark.

IV. NOTE 4 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Immobilisations financières (en k€)	Valeur brute au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2020
Titre de participations (261)	212	0	0	212
Avances remboursables (2745)	40		10	30
Dépôt et cautionnement versés (275)	11	0	0	11
Créances autres établissements publics (27638)	4 497	1 278	130	5 645
Créances autres communes (276341)	452		155	297
TOTAL des valeurs brutes	5 212	1 278	295	6 195

Immobilisations financières (en k€)	Dépréciations au 01/01/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations au 31/12/2020
Total des dépréciations	0	0	0	0

En 2020, le budget général a versé 1 278 K€ d'avance remboursable au budget annexe ZAC Rieumas (BA08) afin de permettre l'équilibre financier de ce budget. Les budgets annexes photovoltaïque (BA06) et zone d'activités (BA03) ont respectivement remboursé 70 K€ et 60 K€ des avances effectuées par le budget général.

Les communes ont remboursé à l'agglomération 155 K€ de dette récupérable selon les échéances fixées lors du transfert de la compétence voirie en 2010.

Voici l'état des échéances des prêts et créances à la clôture 2020 :

	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Total
Prêts			
Association pour la culture numérique et l'environnement	15	15	15
Créances			
Budgets annexes		5 645	5 645
Communes	94	203	203
TOTAL	109	5 863	5 863

V. NOTE 5 : STOCKS

En k€	31/12/2020			31/12/2019		
Catégorie de stock	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks autres fournitures consommables	21,80		21,80	0		0,00
Total	21,80	0,00	21,80	0,00	0,00	0,00

Pas de stock significatif.

VI. NOTE 6 : CREANCES

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des créances par ancienneté :

Ancienneté de la créance	N	N-1	N-2	N-3	N-4	N-5	Total
Comptes							
4111 - Redevables amiables	311,74	5,28	1,29	1,01			319,33
4116 - Redevables contentieux							0,00
4141 - Locataires-acquéreurs et locataires amiable	0,88	1,95					2,82
4161 - Créances douteuses	0,34	13,21	0,38	0,89		0,91	15,74
4411 - Etat et autres collectivités publiques - subventions recevoir Amiable	82,25						82,25
44312 - Opérations particulières - Etat - recettes amiable	100,22						100,22
44342 - Opérations particulières - Communes - recettes amiable	469,17					1,91	471,08
44382 - Opérations particulières - Autres ets publics locaux - recettes amiable	241,58						241,58
4621 - Créances sur cessions d'immobilisation - Amiable	0,60						0,60
46721 - Autres comptes - débiteurs divers - amiable	657,18	0,08	0,32	455,89			1 113,47
46726 - Autres comptes - débiteurs divers - contentieux		1,56	1,98	0,71	0,56		4,82
Total	1 863,95	22,08	3,97	458,50	0,56	2,82	2 351,89

Opérations sous mandats

	Dépenses				Recettes			
	Nature	Montant au 31/12/2019	Aumentation de l'exercice	Montant au 31/12/2020	Nature	Montant au 31/12/2019	Aumentation de l'exercice	Montant au 31/12/2020
Opération sous mandat Arthès RD97 eau	458115	208	0	208	458	208	0	208
Opération sous mandat Castelnau espaces verts	458117	50	24	74	458	50	24	74
Opéraion sous mandat Lescure 1% paysage	458129	7	0	7	458	7	0	7
Opération sous mandat Arthès RD97 voirie	458131	600	0	600	458	600	0	600
Opération sous mandat RD612 département	458134	156	44	200	458	156	44	200
Opération sous mandat Saint Juéry centre urbain	458137	384	933	1 317	458	384	933	1 317
Total opération sous mandat		1 405	1 001	2 406		1 405	1 001	2 406

A la clôture de l'exercice 2020 les comptes 4581 et 4582 ont augmenté de 1 001 K€. Les écritures enregistrées en 2020 concernent essentiellement la convention sous mandat pour l'aménagement du centre urbain aux abords du centre culturel à Saint-Juéry (933 K€).

VII. NOTE 7 : TRESORERIE

En application de l'article 26-3° de la Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), les fonds des collectivités territoriales et leurs établissements publics sont déposés au Trésor. Tous les décaissements et encaissements, quel que soit leur mode, sont constatés au compte 515.

Ainsi, ce compte de Trésorerie correspond aux sommes gérées par l'État dans le cadre de l'obligation de dépôt de fonds au Trésor à laquelle est soumise la communauté d'agglomération en tant qu'entité publique.

En vertu de cette obligation le comptable public paie les dépenses et encaisse les recettes de la collectivité via son compte bancaire ouvert à la Banque de France ou via un compte de transfert interne d'opérations avec l'Etat.

Le solde du compte de Trésorerie constitue par ailleurs la limite au-delà de laquelle le paiement des dépenses est impossible, aucun découvert bancaire n'étant autorisé par l'État.

Ce compte sert également aux mouvements d'encaissement et de décaissement de fonds découlant des opérations des budgets annexes puisque ceux-ci ne sont pas dotés de l'autonomie financière.

Ainsi, du fait de la procédure dite d'« avis de règlement », mise en œuvre par l'administration de l'Etat pour régler une partie de ses engagements, notamment envers les collectivités territoriales, certaines opérations sont comptabilisées dans le compte au Trésor sans qu'interviennent des flux monétaires en contrepartie. Les principales opérations concernées sont les recettes fiscales qui sont créditées sur le compte au Trésor sans faire l'objet d'un encaissement sur le compte Banque de France.

La communauté d'agglomération ne procède pas à des placements à court terme et ne possède pas de valeur mobilière de placement.

Au 31 décembre 2020 le compte 515 « compte au trésor » du budget général s'élève à 29 580 K€.

VIII. NOTE 8 : FONDS PROPRES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des fonds propres de l'agglomération :

En k€	01/01/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Apports non rattachés à un actif déterminé	30 354	2 583	0	32 937
* Dotations	9	0	0	9
* Fonds globalisés	30 345	2 583	0	32 928
<i>dont FCTVA</i>	30 345	2 583	0	32 928
Subventions d'investissement	34 523	2 569	258	36 833
*Rattachées à un actif amortissable	4 275	234	258	4 250
*Rattachées à un actif non amortissable	30 248	2 335	0	32 583
Neutralisations et régularisations	-222	2	2	-222
*Plus ou moins-values de cessions d'actifs	-106	2	0	-104
*Neutralisation des amortissements	0	0	0	0
*Neutralisation des provisions et dépréciations	0	0	0	0
*Autres neutralisations et régularisations	-117	0	2	-118
Réserves	110 652	6 713	0	117 365
Report à nouveau	4 067	4 057	0	8 124
Résultat de l'exercice	0	0	0	0
Droit du concédant ou de l'affermant	0	0	0	0
Droits de l'affectant et du remettant	96 992	0	0	96 992
Total	276 365	15 923	260	292 028

1) Le FCTVA

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) compense de manière forfaitaire la TVA que les collectivités territoriales ont acquittée sur certaines de leurs dépenses et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

L'agglomération établit les déclarations trimestrielles afin de percevoir en année N le FCTVA des dépenses éligibles effectuées en année N.

En 2020, la communauté d'agglomération a perçu 2 583 k€ de FCTVA.

2) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement perçues en 2020, compte tenu des quotes-parts virées au compte de résultat, sont en augmentation de 2,3 m€ par rapport à 2019.

Les principales subventions d'investissement enregistrées en 2020 concernent :

- le financement des travaux de voirie pour un montant global de 1 247 K€ : dotation amendes de police (551K€), Fonds de développement Territorial au titre de l'aide à la voirie d'intérêt local (FAVIL) (105 K€), autres subventions versées par l'Etat (378 K€), autres subventions de la région, du département... (213 K€) ;
- le financement de la passerelle pour 603 K€ ;
- le financement de projets à vocation d'économie d'énergie (TEPCV) pour 271 K€ ;
- le financement des continuités cyclables le long de la rocade (193 K€) ;
- le financement des travaux pour l'accessibilité de la médiathèque (149 K€) et pour l'achat de matériel (31 K€)
- le financement de divers projets (74 K€).

L'agglomération percevra des subventions d'investissement en 2021 selon l'avancement des projets et des justifications qui seront transmises et validées par ses financeurs (cf note 14 : engagements reçus).

IX. NOTE 9 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions pour risques et charges :

En k€	01/01/2020	Dotations	Reprises	31/12/2020
Provisions pour risques	373	43	155	262
Provisions pour charges	5 900	424	50	6 274
Total	6 273	468	205	6 536

Il présente une hausse des dotations aux provisions pour charges en raison de la constitution pour la première fois en 2020 d'une provision pour les CET à hauteur de 424 K€.

Le tableau ci-dessous présente les reprises de provisions selon leur objet :

En k€	Reprises liées à utilisation	Provisions devenues sans objet
Provisions pour risques		155
Provisions pour charges	50	
Total	50	155

Le jugement en appel concernant un litige en matière de travaux exécutés dans le cadre d'un marché public a été rendu le 30 juin 2020. Il a confirmé le jugement du tribunal administratif rendu le 6 décembre 2017 condamnant la communauté d'agglomération à verser une somme 21 k€. La provision constituée en 2017 d'un montant de 155 k€ a donc été reprise.

Contentieux Interparking

La société Interparking France a introduit une requête auprès du tribunal administratif le 21 janvier 2020 pour demander la résiliation du contrat de délégation de service public relatif à l'aménagement et à l'exploitation du parc public de stationnement souterrain dit des Cordeliers aux torts de l'agglomération. Cette requête est accompagnée d'une demande d'indemnisation s'élevant à 5 421,95 K€ à laquelle s'ajoute des intérêts moratoires calculés à compter du 2 mars 2019.

Cette demande d'indemnisation ne nous semble pas refléter le risque réel pour la collectivité. Par conséquent l'évaluation précise du préjudice nécessite une étude approfondie qui nous permette de calculer précisément la provision à constituer en 2021.

Provision pour désamiantage

La communauté d'agglomération dispose du périmètre des immeubles concernés par des travaux de désamiantage et il n'y a aucuns travaux à prévoir pour le désamiantage.

X. NOTE 10 : LES DETTES FINANCIERES

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														Capital restant dû au 31/12/2020
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisatio n (1)	Date du premier rembourse ment	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursem ents (6)	Profil d' amortisseme nt (7)	Possibilité de rembourseme nt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)					9 900 000,00										9 900 000,00
00.064	emission obligataire CACIB	29/10/2012	07/11/2012	07/11/2022	9 900 000,00	F	Taux fixe à 4.3 %	4,30	4,30	EUR	X	F	O	A-1	9 900 000,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					49 034 358,34										20 155 968,55
1641 Emprunts en euros (total)					49 034 358,34										20 155 968,55
00.001	DEXIA CL	30/12/2002	30/12/2002	01/12/2003	8 429 655,14	C	Euribor 12M(Postfix é)-Floor 0 sur Euribor 12M(Postfix	2,32	2,35	EUR	A	P	O	B-4	4 369 110,32
00.017.DR	CAISSE D'EPARGNE	20/06/2009	20/06/2009	20/06/2010	44 852,77	F	Taux fixe à 3.85 %	3,85	3,85	EUR	A	P	O	A-1	8 411,31
00.028.DR	CREDIT AGRICOLE	23/11/2009	23/11/2009	23/11/2010	292 244,62	F	Taux fixe à 3.6 %	3,60	3,60	EUR	A	P	O	A-1	109 612,95
00.035.DR	CREDIT AGRICOLE	30/11/2009	30/11/2009	28/02/2010	190 000,00	F	Taux fixe à 3.65 %	3,65	3,70	EUR	T	P	O	A-1	61 169,12
00.041.DR	DEXIA CL	01/01/2009	01/01/2009	01/01/2010	248 633,38	F	Taux fixe à 4.55 %	4,55	4,55	EUR	A	P	O	A-1	83 243,89
00.043.DR	SFIL CAFFIL	01/02/2009	01/02/2009	01/02/2010	170 107,21	F	Taux fixe à 3.65 %	3,65	3,65	EUR	A	P	O	A-1	0,00
00.044.DR	SFIL CAFFIL	01/02/2009	01/02/2009	01/02/2010	46 392,86	F	Taux fixe à 3.65 %	3,65	3,65	EUR	A	P	O	A-1	0,00
00.045	SFIL CAFFIL	23/12/2010	23/12/2010	01/04/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 1.85 %	1,85	1,86	EUR	T	P	O	A-1	286 411,54
00.049.DR	DEXIA CL	01/01/2009	01/01/2009	01/01/2010	137 413,84	V	(Euribor 12M-Floor - 0.4 sur Euribor 12M) + 0.4	3,45	3,50	EUR	A	P	O	A-1	55 276,38
00.050.DR	DEXIA CL	01/02/2009	01/02/2009	01/02/2010	208 463,37	V	(Euribor 12M-Floor - 0.35 sur Euribor 12M) + 0.35	2,62	2,66	EUR	A	P	O	A-1	0,00
00.051.DR	DEXIA CL	01/02/2009	01/02/2009	01/02/2010	148 902,41	V	(Euribor 12M-Floor - 0.35 sur Euribor 12M) + 0.35	2,62	2,66	EUR	A	P	O	A-1	0,00
00.055	CAISSE D'EPARGNE	11/02/2011	11/02/2011	11/05/2011	4 000 000,00	F	Taux fixe à 3.99 %	3,99	4,05	EUR	T	P	O	A-1	1 677 151,02
00.058	BANQUE POPULAIRE	18/10/2011	18/10/2011	28/01/2012	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.99 %	3,99	4,05	EUR	T	P	O	A-1	345 709,33
00.059	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2011	20/12/2011	20/03/2012	3 700 000,00	F	Taux fixe à 4.66 %	4,66	4,81	EUR	T	C	O	A-1	1 479 999,88
00.060	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2011	20/12/2011	20/03/2012	8 300 000,00	F	Taux fixe à 4.66 %	4,66	4,81	EUR	T	C	O	A-1	3 320 000,12
00.069	CAISSE D'EPARGNE	15/03/2010	15/03/2013	15/06/2013	3 500 000,00	V	Euribor 3M + 0.67	0,87	0,89	EUR	T	C	O	A-1	1 691 666,77
00.040.DR	DEXIA CL	01/01/2009	01/01/2009	01/01/2010	101 275,10	V	Euribor 12M- Floor -0.35 sur Euribor 12M + 0.35	3,39	3,44	EUR	A	C	O	A-1	10 310,78

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														Capital restant dû au 31/12/2020
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisatio n (1)	Date du premier rembourse ment	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursem ents (6)	Profil d' amortisseme nt (7)	Possibilité de rembourseme nt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
00.056	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/12/2011	15/12/2011	15/12/2012	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.49 %	3,49	3,54	EUR	A	P	O	A-1	1 971 116,00
00.062	CAISSE D'EPARGNE	28/11/2012	28/11/2012	28/02/2013	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,65	4,73	EUR	T	P	O	A-1	954 325,98
00.063	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2012	25/11/2012	25/02/2013	3 700 000,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,65	4,73	EUR	T	P	O	A-1	882 751,33
00.066	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2012	01/01/2012	14/09/2012	559 038,22	V	Euribor 12M- Floor -0.18 sur Euribor 12M + 0.18	2,13	2,13	EUR	A	P	O	A-1	0,00
00.067	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2012	01/01/2012	27/12/2012	418 018,20	V	Euribor 12M- Floor -0.18 sur Euribor 12M + 0.18	2,13	2,13	EUR	A	P	O	A-1	0,00
00.070DR	DEXIA CL	28/05/2015	01/06/2015	01/04/2016	89 361,22	F	Taux fixe à 0.17 %	0,17	0,17	EUR	A	P	O	A-1	14 956,84
00.071	BANQUE POSTALE	26/11/2015	04/12/2015	01/04/2016	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.59 %	1,59	1,60	EUR	T	P	O	A-1	2 834 744,99
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					31 559 593,00										12 482 770,00
1687 Autres dettes (total)					31 559 593,00										12 482 770,00
ARTHES 509	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	544 318,00	F	Taux fixe à 4.57 %	4,57	4,65	EUR	T	X	O	A-1	33 798,00
Cambon 511	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	288 943,00	F	Taux fixe à 5.28 %	5,28	5,39	EUR	T	X	O	A-1	14 159,00
Carlus 922	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	332 081,00	F	Taux fixe à 2.98 %	2,98	3,01	EUR	T	X	O	A-1	109 071,00
Cunac 991	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	469 452,00	F	Taux fixe à 4.08 %	4,08	4,14	EUR	T	X	O	A-1	156 031,00
Denat 518	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	313 017,00	F	Taux fixe à 4.18 %	4,18	4,25	EUR	T	X	O	A-1	93 906,00
Frejairolles 519	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	775 625,00	F	Taux fixe à 3.37 %	3,37	3,41	EUR	T	X	O	A-1	428 763,00
Labastide Denat 522	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	109 409,00	F	Taux fixe à 4.56 %	4,56	4,64	EUR	T	X	O	A-1	75 403,00
Lescure 990	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	615 927,00	F	Taux fixe à 3.78 %	3,78	3,83	EUR	T	X	O	A-1	125 380,00
Marssac 540	AUTRE	01/01/2014	01/01/2014	31/03/2014	353 204,00	F	Taux fixe à 4.67 %	4,67	4,75	EUR	T	X	O	A-1	136 278,00
SAINT-JUERY 530	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	2 963 090,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,95	4,01	EUR	T	X	O	A-1	664 144,00
SALIES 533	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	182 710,00	F	Taux fixe à 3.47 %	3,47	3,52	EUR	T	X	O	A-1	56 502,00
TERSSAC 536	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	96 121,00	F	Taux fixe à 3.92 %	3,92	3,98	EUR	T	X	O	A-1	2 268,00
ALBI 785	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	24 515 696,00	F	Taux fixe à 4.23 %	4,23	4,30	EUR	T	X	O	A-1	10 587 067,00
Total général					90 493 951,34										42 538 738,55

XI. NOTE 11 : LES DETTES NON FINANCIERES

Les dettes non financières s'élèvent à 8,7 m€. Elles sont composées des :

- Dettes fournisseurs pour un montant de 2 m€ ;
- Dettes fiscales et sociales pour un montant de 0,5 m€ ;
- Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers pour un montant de 2,4 m€ ;
- Dettes sur budgets annexes pour un montant de 0,5 m€ ;
- Autres dettes non financières pour un montant de 3,25 m€.

XII. NOTE 12 : LES COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation s'élèvent à 1,2 m€ et sont essentiellement composés d'un prêt d'un montant d'1m€ contracté auprès de la Banque Postale par le budget annexe assainissement collectif (BA02).

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

XIII. NOTE 13 : LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des produits de fonctionnement :

En k€	31/12/2020	31/12/2019	variation	variation %
Produits sans contrepartie directe	52 273	51 501	772	1,50 %
Dotations de l'état	9 882	9 876	6	0,06 %
Participations	1 446	1 389	57	4,11 %
Compensations autres attributions et autres participations	1 425	1 327	99	7,44 %
Dons et legs	0	0	0	0%
Impôts et taxes	39 519	38 909	610	1,57 %
Produits avec contrepartie directe	4 166	5 166	-1 000	-19,36 %
Ventes de biens ou prestations de services	3 116	3 984	-868	-21,79 %
Produits des cessions d'actifs	9	2	7	444,43 %
Autres produits de gestion	766	741	25	3,38 %
Production stockée et immobilisée	276	440	-164	-37,31 %
Autres produits	472	346	126	36,39 %
Reprises sur amortissement dépréciations provisions et transferts de charges	208	80	128	159,36 %
Reprises du financement rattaché à un actif	258	265	-7	-2,46 %
Neutralisation des amortissements dépréciations et provisions	0	0	0	0%
Neutralisation des moins-values de cession	5	1	4	689,22 %
Total des produits de fonctionnement	56 911	57 013	-102	-0,18 %

Le produit fiscal direct

Le produit fiscal de la communauté d'agglomération se compose de trois types de ressources :

- des impôts à taux fixés localement (TH, CFE, FB, FNB), dont les bases progressent en fonction du coefficient de majoration forfaitaire fixé en fonction de l'inflation réelle constatée l'année précédente et de l'évolution physique (nouvelles constructions, variations de population).
- des impôts à taux ou barèmes nationaux comme la CVAE, les IFER et la TASCOT.

- des dotations et compensations fiscales (FNGIR, DCRTP...) dont le rôle est d'assurer la neutralité financière des différentes réformes fiscales.

L'agglomération n'a pas augmenté ses taux depuis 2011. L'évolution du produit fiscal est donc issue de la seule croissance des bases d'imposition.

La Taxe Enlèvement des ordures ménagères

Le produit de la TEOM est calculé chaque année en fonction du coût de la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire, de manière à parvenir à l'équilibre des dépenses et des recettes.

Depuis 2015, les taux de TEOM sur le territoire de l'agglomération sont harmonisés à l'intérieur des 3 zones de service.

En 2020, l'agglomération a encaissé un produit de 12,53 M€, avec un taux moyen pondéré sur le territoire de 12,88% (12,65% sur la zone A (Albi), 13,55% sur la zone B (Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Cunac, Dénat, Fréjairrolles, Puygouzon, Lescure d'Albigeois, Saliès, Saint-Juéry) et 12,85% sur la zone C (Castelnau de Lévis, Le Séquestre, Marssac, Terssac, Rouffiac).

Les participations

En hausse de 4,11% en 2020 par rapport à 2019, elles sont notamment constituées des aides financières pour la valorisation des déchets (826K€). On peut également souligner les aides pour la politique de la ville (199,9K€) et pour l'ANRU (181,5K€). Cette année une aide exceptionnelle a été encaissée pour un montant de 44,38K€ pour l'achat des masques de protection contre le COVID.

Les compensations, autres attributions et autres participations

Elles ont augmenté de 7,44% en 2020, la variation est due à la hausse de l'allocation compensatrice de taxe d'habitation (+92 K€).

Les ventes de biens ou prestations de services

La baisse de 21,79 % des recettes s'expliquent par la baisse de fréquentation des équipements aquatiques (fermeture ou restriction liées à la crise sanitaire : - 474 K€), par la diminution des recettes de stationnement (-418 K€) également impactées par la crise sanitaire.

La production stockée et immobilisée

L'agglomération valorise des travaux en régie pour les travaux réalisés par la régie voirie et par l'éclairage public. En raison des confinements et de la crise sanitaire, ces travaux n'ont pas pu être conduits dans les mêmes proportions qu'en 2019 et ont diminué de 37%.

XIV. NOTE 14 : LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des charges de fonctionnement :

En k€	31/12/2020	31/12/2019	variation	variation %
Achats et charges externes	13 469	13 639	-169	-1,24 %
Charges de personnel	18 081	17 665	416	2,35 %
<i>Dont salaires traitements et rémunérations diverses</i>	<i>12 829</i>	<i>12 480</i>	<i>349</i>	<i>2,80 %</i>
<i>Dont charges sociales</i>	<i>5 252</i>	<i>5 185</i>	<i>67</i>	<i>1,28 %</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)	340	363	-23	-6,41 %
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	33	21	12	56,69 %
Impôts et taxes	240	252	-12	-4,81 %
Dotations aux amortissements dépréciations provisions	7 910	7 298	613	8,39 %
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	11	1	10	1377,90 %
Neutralisation des amortissements dépréciations et provisions	0	0	0	0%
Neutralisation des plus-values de cession	3	2	2	103,84 %
Total des charges de fonctionnement	40 087	39 239	847	2,16 %

Achats et charges externes

Ce poste a diminué de 1,24% en 2020 notamment en raison de la crise sanitaire. Une diminution due aux fermetures des équipements aquatiques de près de 11% a été enregistré sur le coût des fluides (électricité, eau ...). On a pu également constater une baisse du poste carburant (-19%) liée à la baisse des prix d'achat et à l'arrêt des services pendant le confinement. Ces fortes économies ont été absorbées en partie par la hausse des coûts de la gestion des déchets (+6%).

Charges de personnel

L'agglomération sur l'ensemble de ses budgets rémunère 553 équivalents temps plein en 2020 contre 556 en 2019.

Indemnités des élus

Les indemnités des élus ont diminué en 2020. Les nouveaux élus ont voté une indemnité de fonction à 25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique contre 25,82 % sur le mandat antérieur.

XV. NOTE 15 : LES CHARGES D'INTERVENTION

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des charges d'intervention :

En k€	31/12/2020	31/12/2019	variation	variation %
Dispositifs d'intervention pour compte propre	5 472	5 189	283	5,45 %
<i>Dont ménages</i>	0	0	0	0%
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>	492	511	-19	-3,70 %
<i>Dont collectivités territoriales</i>	0	0	0	0%
<i>Dont autres organismes publics</i>	4 980	4 678	302	6,45 %
<i>Dont établissements d'enseignement</i>	0	0	0	0%
Autres charges	0	0	0	0%
Total des charges d'intervention	5 472	5 189	283	5,45 %

En 2020, le budget principal de la communauté d'agglomération a augmenté la subvention exceptionnelle versée au budget annexe « Transports Urbains » (BA01) de 255 K€ pour faire face aux pertes de recettes liées à la crise du COVID-19.

Suite au transfert de la compétence eau potable, l'agglomération a versé, pour la première fois en 2020, une taxe capitaire de 51 K€ au syndicat du Dadou.

XVI. NOTE 16 : LE RESULTAT FINANCIER

Le tableau ci-dessous présente le résultat financier et son évolution :

En k€	31/12/2020	31/12/2019	variation	variation %
Autres produits financiers	14	19	-5	-28,52 %
Total des produits financiers	14	19	-5	-28,52 %
Charges d'intérêts	1 628	1 834	-206	-11,21 %
Total des charges financières	1 628	1 834	-206	-11,21 %
Résultat financier	-1 615	-1 815	200	-11,03 %

Les produits financiers de l'agglomération sont uniquement composés du remboursement par les communes de la dette récupérable. Ce mécanisme a été mis en place lors du transfert de compétences en 2010. Les recettes diminuent au fur et à mesure de l'extinction de ces dettes.

La communauté d'agglomération est en phase de désendettement et la nouvelle dette mobilisée profite de taux d'intérêts bas, ce qui explique la diminution des charges d'intérêts.

AUTRES INFORMATIONS

XVII. NOTE 17 : ENGAGEMENTS DONNES

Néant.

XVIII. NOTE 18 : ENGAGEMENTS RECUS

Au 31 décembre 2020, les subventions d'investissement attendues (sous réserve de justification des dépenses réalisées) s'élèvent à 3 250 k€. Ces subventions ne seront versées par les financeurs qu'au fur et à mesure de l'avancement des projets et selon un rythme fixé dans chaque convention. Les sommes conventionnées sont des sommes maximales et seront réajustées en fin de chantier si le coût du projet n'atteignait pas les sommes prévues.

La décomposition des subventions attendues est la suivante :

Année d'origine	Organisme partenaire	Nature de l'engagement	Durée de l'engagement pris	Montant de la subvention à l'origine	Reste à percevoir au 31/12/2020
2016	DEPARTEMENT DU TARN	FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA PASSERELLE FERROVIAIRE	3	994	352
2014	REGION OCCITANIE	FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA PASSERELLE FERROVIAIRE	3	1 644	1 427
2016	ETAT	PASSERELLE SUR LE TARN AFITF	4	590	126
2016	ETAT	MISE EN ŒUVRE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	2	280	256
2018	DEPARTEMENT DU TARN	FAVIL	3	43	14
2019	DEPARTEMENT DU TARN	FAVIL	2	91	14
2020	DEPARTEMENT DU TARN	FAVIL	2	91	91
2018	REGION OCCITANIE	CONTRAT BOURG CENTRE CASTELNAU	4	110	33
2019	ETAT	DSIL CREATION P+R RIEUMAS	2	190	133
2019	ETAT	DREAL REQUALIFICATION ZA LA BAUTE	2	126	126
2019	ETAT	PONT VIEUX	2	13	13
2019	ETAT	ANRU	2	25	2
2019	DEPARTEMENT DU TARN	SCHEMA DIRECTEUR PIETON	2	5	5
2018	REGION OCCITANIE	ACCESSIBILITE	2	6	5
2017	REGION OCCITANIE	ACCESSIBILITE SANITAIRE MEDIATHEQUE	2	3	3
2020	ADEME	SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	1	15	15
2019	ETAT	CREATION VOIE CYCLABLE CARLUS DSIL	4	27	27
2019	ETAT	CREATION NOUVEL ITINERAIRE DCOUVERTE 2 EME TRANCHE	2	124	124
2018	JARDINERIE TARNAISE	AMENAGEMENT CARREFOUR ROUTE DE TOULOUSE CH DE LA BESSE	4	195	98
2020	ETAT	DSIL REQUALIFICATION URBAINE RUE TENDAT	4	81	57
2020	REGION OCCITANIE	REQUALIFICATION URBAINE RUE TENDAT	4	58	58
2019	REGION OCCITANIE	VOIE PIETONNE ET CYCLABLE RTE TERSAC A CARLUS	4	11	11
2020	ETAT	DSIL CONTINUITE CYCLABLE FONLABOUR ALBIPOLE	4	91	91
2020	ADEME	ETUDE DE FAISABILITE EVOLUTION DECHETTERIE ET REEMPLOI	2	18	18
2020	REGION OCCITANIE	ETUDE DE FAISABILITE EVOLUTION DECHETTERIE ET REEMPLOI	5	35	35
2020	REGION OCCITANIE	ETUDE PREALABLE INSTAURATION DISPOSITIF TRI A LA SOURCE BIODECHETS	4	17	17
2020	ADEME	ETUDE PREALABLE INSTAURATION DISPOSITIF TRI A LA SOURCE BIODECHETS	1,5	17	17
2020	REGION OCCITANIE	AMENAGEMENT RUE CORNEILLE - PUYGOUZON	4	12	12
2020	ETAT	DSIL REFECTION PASSERELLE PIETONNE CASTELNAU DE LEVIS	4	13	13
2020	REGION OCCITANIE	AMENAGEMENT PASSERELLE PIETONNE CASTELNAU DE LEVIS	4	11	11
2017	CASTELNAU DE LEVIS	FONDS DE CONCOURS AMGT CENTRE URBAIN		494	49
TOTAL				5 428	3 250

BUDGETS ANNEXES

BILANS ET COMPTES DE RESULTAT SYNTHETIQUE DES BUDGETS ANNEXES LES PLUS SIGNIFICATIFS

Budget annexe transports urbains (BA01)

Bilan synthétique

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	589,12	Dotations	
Terrains	115,12	Fonds globalisés	
Constructions	233,41	Réserves	2 810,37
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	3 864,41	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	144,55	Report à nouveau	612,43
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	342,41
Autres immobilisations corporelles	698,45	Subventions transférables	378,94
Total immobilisations corporelles (nettes)	5 055,95	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	1 783,30
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	5 645,06	Autres fonds propres	
Stocks	-0,02	TOTAL FONDS PROPRES	5 927,45
Créances	1 536,11	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	123,77
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	2 145,31
Disponibilités	1 213,52	Fournisseurs	153,58
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	31,30
		Total dettes à court terme	184,87
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 749,61	TOTAL DETTES	2 330,18
Comptes de régularisations	3,23	Comptes de régularisations	16,51
TOTAL ACTIF	8 397,90	TOTAL PASSIF	8 397,90

Compte de résultat synthétique

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus	4 039,43	4 094,59
Dotations et subventions reçues	474,00	474,00
Produits des services	450,82	671,01
Autres produits	22,93	65,68
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	4 987,19	5 305,28
Traitements, salaires, charges sociales	3 525,42	3 490,03
Achats et charges externes	1 528,21	1 625,30
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	1 005,99	967,65
Autres charges	51,56	53,83
Charges courantes non financières	6 111,18	6 136,81
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	-1 123,99	-831,53
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	31,84	37,31
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-31,84	-37,31
RÉSULTAT COURANT	-1 155,83	-868,84
Produits exceptionnels	1 498,39	1 185,02
Charges exceptionnelles	0,15	41,25
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 498,24	1 143,78
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	342,41	274,94

Budget annexe assainissement collectif (BA02)

Bilan synthétique

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	358,91	Dotations	510,32
Terrains	881,99	Fonds globalisés	221,38
Constructions	61,27	Réserves	14 922,89
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	90 312,96	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	10 012,94	Report à nouveau	1 328,21
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	2 037,38
Autres immobilisations corporelles	39,18	Subventions transférables	37 818,17
Total immobilisations corporelles (nettes)	101 308,35	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	173,71	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	18 408,91
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	101 840,97	Autres fonds propres	
Stocks	-218,02	TOTAL FONDS PROPRES	75 247,26
Créances	4 247,41	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	23,97
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	29 880,10
Disponibilités	475,03	Fournisseurs	578,49
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	384,17
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 504,41	Total dettes à court terme	962,66
Comptes de régularisations	58,10	TOTAL DETTES	30 842,76
		Comptes de régularisations	289,49
TOTAL ACTIF	106 403,48	TOTAL PASSIF	106 403,48

Compte de résultat synthétique

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	214,04	226,71
Produits des services	6 945,11	6 409,18
Autres produits	143,31	242,35
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	7 302,46	6 878,23
Traitements, salaires, charges sociales	1 019,46	1 027,12
Achats et charges externes	1 800,05	1 779,11
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	2 322,01	2 916,39
Autres charges	97,99	167,73
Charges courantes non financières	5 239,50	5 890,35
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	2 062,96	987,88
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	780,95	936,22
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-780,95	-936,22
RÉSULTAT COURANT	1 282,01	51,66
Produits exceptionnels	810,36	1 142,78
Charges exceptionnelles	54,99	60,21
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	755,37	1 082,57
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 037,38	1 134,24

Budget annexe eau potable (BA10)

Bilan synthétique

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	625,55	Dotations	
Terrains	77,33	Fonds globalisés	
Constructions	2 504,53	Réserves	1 266,50
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	30 782,53	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	19 269,15	Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	5 853,75
Autres immobilisations corporelles	85,42	Subventions transférables	8 506,05
Total immobilisations corporelles (nettes)	52 718,96	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	3,29	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	25 492,30
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	53 347,79	Autres fonds propres	
Stocks	239,45	TOTAL FONDS PROPRES	41 118,60
Créances	3 214,53	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	23,45
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	15 855,29
Disponibilités	2 095,95	Fournisseurs	510,55
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	1 309,88
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 549,92	Total dettes à court terme	1 820,43
Comptes de régularisations	12,85	TOTAL DETTES	17 675,71
		Comptes de régularisations	92,79
TOTAL ACTIF	58 910,56	TOTAL PASSIF	58 910,56

Compte de résultat synthétique

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	9 131,74	
Autres produits	287,39	
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	9 419,13	
Traitements, salaires, charges sociales	1 323,99	
Achats et charges externes	1 213,81	
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	1 202,01	
Autres charges	415,63	
Charges courantes non financières	4 155,45	
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	5 263,68	
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	325,49	
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-325,49	
RÉSULTAT COURANT	4 938,19	
Produits exceptionnels	2 604,41	
Charges exceptionnelles	1 688,85	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	915,56	
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5 853,75	

NOTE 1 : STOCKS

L'agglomération constate l'existence de stocks sur 3 budgets annexes.

En k€	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks d'aménagement (BA07 et BA08)	16 444,29		16 444,29	15 161,39		15 161,39
Stocks de fournitures de magasin (BA10)	227,79		227,79	0,00		0,00
Stocks compteurs (BA10)	11,66		11,66			0,00
Total	16 683,74	0,00	16 683,74	15 161,39	0,00	15 161,39

Le budget annexe eau potable (BA10) possède des stocks pour les fournitures de magasin (228K€) et pour les compteurs (12K€). Ces stocks permettent les entretiens et les réparations courantes du service. Les stocks sont gérés par un magasinier à l'aide du logiciel Gima. Ils sont évalués selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP).

La majorité des stocks concernent des produits dont le taux de rotation est élevé.

L'agglomération dispose de stocks importants sur les deux budgets annexes de zones d'activités : 8 403 K€ sur le budget ZAC Innoprod (BA07) et 8 041 K€ sur le budget ZAC Rieumas (BA08).

A ce jour, la comptabilisation des stocks est réalisée en intégrant annuellement les dépenses réalisées sur chaque zone et en déduisant les éventuelles ventes de l'exercice.

Les schémas de comptabilisation des opérations d'aménagement seront revus en 2021 conformément aux recommandations du commissaire aux comptes.

Il conviendra de sortir les parcelles cédées pour leur coût d'achat et de constater les éventuelles moins-values à partir du coût de revient au mètre carré (montant calculé en fonction des données transmises par le service Développement Economique).

En fonction de ce coût de revient une dépréciation sera constatée pour les parcelles déjà cédées et estimée pour les parcelles non cédées.

NOTE 2 : TRESORERIE

Chaque budget annexe de SPIC possède un compte au Trésor individuel. Pendant le courant de l'exercice, le budget général peut consentir des avances aux budgets annexes mais dans tous les cas et en conformité avec la réglementation, ces avances doivent être soldées au 31 décembre. Ce mécanisme a été utilisé en 2020 sur le budget annexe de l'eau potable afin de pallier aux besoins de trésorerie dû au temps nécessaire pour le traitement des transferts de résultats antérieurs des communes. Cette méthode permet d'éviter les frais engendrés par une ligne de trésorerie consentie par un organisme bancaire.

Au 31 décembre 2020 les comptes 515 des budgets annexes présentaient les soldes suivants :

	BA01	BA02	BA03	BA04	BA05	BA06	BA09	BA10
Compte 515 en K€ au 31/12/2020	1 206,27	473,77	91,92	212,83	259,48	48,49	976,03	2 095,75

NOTE 3 : FONDS PROPRES

Le budget annexe de l'assainissement collectif (BA02) et le budget annexe de l'eau potable (BA010) comptabilisent respectivement 47,85 m€ et 9,7 m€ aux comptes 13.

Les subventions enregistrées sur le budget annexe assainissement collectif sont versées essentiellement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (20,68 m€) et par le budget général pour le remboursement des travaux effectués sur le réseau d'eaux pluviales (9 m€).

Sur le budget annexe eau potable, les financeurs des opérations de travaux sont essentiellement l'agence de l'eau Adour Garonne (4,3 m€) et le département (4,57 m€).

L'ensemble des subventions perçues dans le cadre des budgets annexes doivent être reprises au même rythme que les immobilisations auxquelles elles sont rattachées.

NOTE 4 : LES DETTES FINANCIERES

Budget annexe transports urbains (BA01)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														Capital restant dû au 31/12/2020
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursemen t	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 280 000,00										2 139 781,76
1641 Emprunts en euros (total)					4 280 000,00										2 139 781,76
01.008	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	31/01/2014	31/01/2014	30/04/2014	3 000 000,00	C	Taux fixe 2.49% à barrière 5% sur Euribor 3M (Marge de 1.05%)	2,49	2,55	EUR	T	C	O	B-1	975 000,00
01.009	CREDIT AGRICOLE	21/02/2019	24/05/2019	31/08/2019	780 000,00	V	(Euribor 3M + 0.36)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,36	0,36	EUR	T	P	O	A-1	664 781,76
01.010	CREDIT AGRICOLE	26/12/2019	02/01/2020	31/01/2021	500 000,00	F	Taux fixe à 0.23 %	0,23	0,23	EUR	A	P	O	A-1	500 000,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)															
Total général					4 280 000,00										2 139 781,76

Budget annexe assainissement collectif (BA02)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														Capital restant dû au 31/12/2020
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					40 855 980,29										29 271 795,93
1641 Emprunts en euros (total)					40 855 980,29										29 271 795,93
02.009	SFIL CAFFIL	15/02/2003	15/02/2003	15/02/2004	92 962,26	F	Taux fixe à 5.3 %	5,30	5,30	EUR	A	P	O	A-1	35 634,51
02.012	CREDIT AGRICOLE	05/10/2001	05/10/2001	30/01/2002	175 316,36	F	Taux fixe à 5.8 %	5,80	5,93	EUR	T	P	O	A-1	67 126,72
02.015	CAISSE D'EPARGNE	10/11/2003	10/11/2003	10/11/2004	181 695,24	F	Taux fixe à 4.85 %	4,85	4,85	EUR	A	P	O	A-1	83 166,78
02.016	CAISSE D'EPARGNE	01/05/2004	01/05/2004	06/04/2005	58 000,00	F	Taux fixe à 3.65 %	3,65	3,65	EUR	A	P	O	A-1	15 139,84
02.021	CAISSE D'EPARGNE	22/05/2008	22/05/2008	29/12/2008	672 601,96	F	Taux fixe à 2.9 %	2,90	2,90	EUR	A	P	O	A-1	297 049,07
02.022	CAISSE D'EPARGNE	24/12/2008	24/12/2008	24/12/2009	3 900 000,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,95	3,95	EUR	A	P	O	A-1	2 487 437,60
02.023	CAISSE D'EPARGNE	24/12/2008	24/12/2008	24/12/2009	2 600 000,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,95	3,95	EUR	A	P	O	A-1	1 658 291,71
02.024	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2009	23/12/2009	23/12/2010	5 500 000,00	F	Taux fixe à 3.65 %	3,65	3,65	EUR	A	P	O	A-1	3 666 835,61
02.025	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2009	23/12/2009	23/12/2010	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.65 %	3,65	3,65	EUR	A	P	O	A-1	666 697,45
02.031	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2009	25/12/2009	25/12/2010	405 305,00	F	Taux fixe à 3.8 %	3,80	3,80	EUR	A	P	O	A-1	286 979,91
02.032	CAISSE D'EPARGNE	20/03/2009	20/03/2009	20/03/2010	93 115,40	F	Taux fixe à 3.95 %	3,95	3,95	EUR	A	P	O	A-1	44 050,29
02.034	SFIL CAFFIL	01/09/2009	01/09/2009	01/09/2010	335 993,11	F	Taux fixe à 4.78 %	4,78	4,78	EUR	A	P	O	A-1	226 855,58
02.036	SFIL CAFFIL	01/06/2009	01/06/2009	01/06/2010	925 088,17	F	Taux fixe à 4.07 %	4,07	4,07	EUR	A	P	O	A-1	645 291,06
02.038	SFIL CAFFIL	01/06/2009	01/06/2009	01/06/2010	259 024,68	F	Taux fixe à 4.07 %	4,07	4,07	EUR	A	P	O	A-1	180 681,48
02.046	SFIL CAFFIL	01/02/2009	01/02/2009	01/02/2010	138 791,38	F	Taux fixe à 3.99 %	3,99	3,99	EUR	A	P	O	A-1	59 777,73
02.047	CREDIT AGRICOLE	30/09/2009	30/09/2009	30/09/2010	42 580,44	F	Taux fixe à 3.55 %	3,55	3,55	EUR	A	P	O	A-1	15 933,60
02.048	CREDIT AGRICOLE	31/01/2009	31/01/2009	31/01/2010	270 613,44	F	Taux fixe à 5.3 %	5,30	5,30	EUR	A	P	O	A-1	186 256,81
02.049	CAISSE D'EPARGNE	29/12/2009	29/12/2009	29/12/2010	770 715,68	F	Taux fixe à 2.9 %	2,90	2,90	EUR	A	P	O	A-1	365 413,47
02.050	SFIL CAFFIL	01/07/2009	01/07/2009	01/07/2010	1 282 029,28	C	Taux fixe 4.02% à barrière 5.25% sur Euribor 12M(Postfixé) (Marge de 0.1%)	4,02	4,08	EUR	A	P	O	B-1	948 870,08
02.055	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2009	14/12/2009	14/03/2010	261 407,94	F	Taux fixe à 4.73 %	4,73	4,81	EUR	T	P	O	A-1	196 563,77
02.056	CAISSE D'EPARGNE	14/11/2009	14/11/2009	14/02/2010	400 000,00	F	Taux fixe à 4.09 %	4,09	4,15	EUR	T	P	O	A-1	305 502,23
02.070	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2010	22/12/2010	23/12/2011	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.55 %	3,55	3,55	EUR	A	P	O	A-1	1 400 226,63

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														Capital restant dû au 31/12/2020
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
02.081	CAISSE D'EPARGNE	10/07/2010	10/07/2010	10/07/2011	160 570,92	F	Taux fixe à 4.4 %	4,40	4,40	EUR	A	P	O	A-1	101 788,43
02.079	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/11/2011	15/11/2011	15/11/2012	2 300 000,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,40	4,46	EUR	A	P	O	A-1	1 701 980,00
02.080	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/12/2011	15/12/2011	15/12/2012	4 500 000,00	F	Taux fixe à 3.49 %	3,49	3,54	EUR	A	P	O	A-1	2 956 674,00
02.082	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	31/01/2014	31/01/2014	30/04/2014	2 000 000,00	C	Taux fixe 3.25% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 1.3%)	3,25	3,34	EUR	T	C	O	B-1	1 325 000,00
02.083	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/02/2014	20/02/2014	01/03/2015	2 000 000,00	V	Livret A + 1	2,25	2,25	EUR	A	C	O	A-1	1 400 000,00
02.084	DEXIA CL	26/05/2015	01/06/2015	01/04/2016	156 744,29	F	Taux fixe à 0.46 %	0,46	0,46	EUR	A	P	O	A-1	108 992,29
02.087	CREDIT AGRICOLE	30/01/2017	23/05/2017	31/05/2018	1 600 000,00	F	Taux fixe à 0.9 %	0,90	0,90	EUR	A	P	O	A-1	1 377 889,81
02.088	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/07/2017	29/09/2017	01/02/2018	635 000,00	F	Taux fixe à 1.63 %	1,63	1,63	EUR	T	P	O	A-1	552 333,32
02.089 - Consolidation	SOCIETE GENERALE	04/01/2019	29/03/2019	29/06/2019	2 500 000,00	V	(Euribor 3M + 0.4)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,40	0,41	EUR	T	C	O	A-1	2 325 000,00
02.090	CREDIT AGRICOLE	21/02/2019	24/05/2019	31/08/2019	1 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.57)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,57	0,57	EUR	T	P	O	A-1	943 931,41
02.092	CREDIT AGRICOLE	26/12/2019	02/01/2020	31/01/2021	1 400 000,00	F	Taux fixe à 0.8 %	0,80	0,80	EUR	A	P	O	A-1	1 400 000,00
02.093	BANQUE POSTALE	19/11/2020	31/03/2021	01/07/2021	1 000 000,00	V	(€STR(Postfixé) + 0.82)-Floor 0 sur €STR(Postfixé)	0,82	0,84	EUR	X	C	O	A-1	1 000 000,00
02.094	CREDIT FONCIER DE FRANCE	11/12/2001	01/09/2020	01/01/2021	61 091,43	C	Taux fixe 3.2% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0% sinon (6.5% - 5 x spread)	3,20	3,29	EUR	T	C	O	E-3	61 091,43
02.095	CREDIT FONCIER DE FRANCE	11/12/2001	02/11/2020	02/02/2021	177 333,31	C	Taux fixe 3.09% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0% sinon (6.5% - 5 x spread)	3,09	3,17	EUR	T	C	O	E-3	177 333,31
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	Capital restant dû au 31/12/2020
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					2 597 000,52										595 406,12
1681 Autres emprunts (total)															
1682 Bons à moyen terme négociables (total)															
1687 Autres dettes (total)					2 597 000,52										595 406,12
02.042	Agence de l'eau Adour Garonne	07/06/2009	07/06/2009	07/06/2010	33 795,33	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1	0,00
02.072	Agence de l'eau Adour Garonne	11/03/2009	11/03/2009	11/03/2011	13 650,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1	4 550,00
02.067	Ville d Albi	01/12/2009	01/12/2009	01/03/2010	400 000,00	F	Taux fixe à 4,25 %	4,25	4,32	EUR	T	C	O	A-1	106 666,52
02.071	Agence de l'eau Adour Garonne	28/04/2009	28/04/2009	28/04/2010	31 850,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1	8 493,37
02.065	Ville d Albi	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2010	433 867,41	C	Taux fixe 3.09% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0% sinon (6.5% - 5 x spread)	3,09	3,09	EUR	A	X	O	E-3	0,00
02.064	Ville d Albi	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2010	486 378,54	C	Taux fixe 3.2% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0% sinon (6.5% - 5 x spread)	3,20	3,20	EUR	A	P	O	E-3	0,00
02.066	Ville d Albi	01/01/2010	01/01/2010	31/12/2010	346 666,66	F	Taux fixe à 4.495 %	4,50	4,56	EUR	A	C	O	A-1	53 333,29
02.063	Ville d Albi	01/01/2010	01/01/2010	31/12/2010	293 904,58	C	Taux fixe 3.27% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)-Floor Binaire sur Euribor 12 Mois (3 / 1.73)	5,00	5,07	EUR	A	P	O	B-1	55 512,86
02.085	Agence de l'eau Adour Garonne	08/10/2015	17/02/2016	17/02/2017	167 936,40	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1	100 761,84
02.086	Agence de l'eau Adour Garonne	08/10/2015	13/12/2016	13/12/2017	279 894,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1	167 936,40
02.091	Agence de l'eau Adour Garonne	08/05/2019	15/05/2019	15/05/2020	109 057,60	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1	98 151,84
Total général					43 452 980,81										29 867 202,05

Budget annexe eau potable (BA10)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat															Capital restant dû au 31/12/2020
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursemen t	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
163 Emprunts obligataires (Total)																
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					16 874 064,13										15 794 608,67	
1641 Emprunts en euros (total)					16 874 064,13										15 794 608,67	
10.001	BANQUE POPULAIRE OCCITANE	10/10/2008	01/01/2020	15/01/2020	285 000,00	F	Taux fixe à 2.57 %	2,57	2,59	EUR	T	P	O	A-1	163 764,99	
10.004	SFIL CAFFIL	21/12/2015	01/01/2020	01/03/2020	357 809,59	F	Taux fixe à 2.04 %	2,04	2,06	EUR	T	P	O	A-1	329 215,98	
10.006	SFIL CAFFIL	04/06/2019	01/01/2020	01/07/2020	860 000,00	F	Taux fixe à 1.46 %	1,46	1,46	EUR	A	C	O	A-1	831 333,33	
10.003	CAISSE D'EPARGNE	20/02/2006	01/01/2020	25/12/2020	86 502,43	F	Taux fixe à 3.6 %	3,60	3,60	EUR	A	P	O	A-1	75 416,67	
10.005	SFIL CAFFIL	04/06/2019	01/01/2020	01/01/2021	300 000,00	V	(Euribor 12M + 0.39)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,39	0,40	EUR	A	C	O	A-1	300 000,00	
10.002	SFIL CAFFIL	17/07/2019	01/01/2020	01/10/2020	750 000,00	F	Taux fixe à 1.35 %	1,35	1,35	EUR	A	C	O	A-1	725 000,00	
10.007	CREDIT AGRICOLE	29/12/2017	01/01/2020	15/07/2020	648 815,89	F	Taux fixe à 1.77 %	1,77	1,77	EUR	A	P	O	A-1	625 709,85	
10.008	DEXIA CL	18/05/2005	01/01/2020	01/06/2020	135 219,36	F	Taux fixe à 4.07 %	4,07	4,07	EUR	A	P	O	A-1	129 058,27	
10.010	SOCIETE GENERALE	10/03/2020	01/01/2020	27/12/2020	169 135,46	F	Taux fixe à 3.8598 %	3,86	3,92	EUR	A	P	O	A-1	86 199,61	
10.011	SOCIETE GENERALE	10/03/2020	01/01/2020	10/01/2020	668 587,83	F	Taux fixe à 3.62 %	3,62	3,72	EUR	T	C	O	A-1	596 308,07	
10.012	SOCIETE GENERALE	10/03/2020	01/01/2020	01/03/2020	443 333,47	F	Taux fixe à 4.25 %	4,25	4,38	EUR	T	C	O	A-1	354 666,79	
10.013	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	28/11/2007	01/01/2020	28/11/2020	79 999,96	F	Taux fixe à 4.495 %	4,50	4,56	EUR	A	C	O	A-1	53 333,31	
10.014	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	05/10/2018	01/01/2020	06/01/2020	315 789,48	F	Taux fixe à 2.09 %	2,09	2,14	EUR	A	C	O	A-1	294 736,85	
10.015	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10/01/2002	10/01/2020	11/01/2021	160 634,14	C	Taux fixe 3.27% à barrière 5.2% sur Euribor 12M(Postfixé)- Floor Binaire sur Euribor 12 Mois (3 / 1.73)	5,00	5,07	EUR	A	X	O	B-1	160 634,14	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														Capital restant dû au 31/12/2020
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursemen t	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
10.016	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10/01/2003	10/01/2020	11/01/2021	131 650,90	V	(Euribor 12M(Postfixé)- Floor 0.15 sur Euribor 12M(Postfixé)) + (-0.15)	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1	131 650,87
10.017	SFIL CAFFIL	02/07/2019	01/01/2020	01/09/2020	5 000 000,00	F	Taux fixe à 0.76 %	0,76	0,76	EUR	A	C	O	A-1	4 666 666,67
10.018	SFIL CAFFIL	24/07/2014	01/01/2020	01/09/2020	50 891,23	F	Taux fixe à 3.36 %	3,36	3,41	EUR	A	P	O	A-1	26 066,24
10.019	SFIL CAFFIL	22/12/2005	01/01/2020	01/01/2021	259 805,52	C	Taux fixe 2.99% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)- CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0.3% sinon (5.35% - 5 x spread)	4,17	4,23	EUR	A	P	O	E-3	259 805,52
10.020	SFIL CAFFIL	22/05/2008	01/01/2020	01/07/2020	233 439,48	F	Taux fixe à 4.39 %	4,39	4,53	EUR	T	P	O	A-1	206 143,51
10.021	CREDIT FONCIER DE FRANCE	11/12/2001	02/11/2020	02/02/2021	295 555,50	C	Taux fixe 3.09% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)- CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0% sinon (6.5% - 5 x spread)	3,09	3,17	EUR	T	C	O	E-3	295 555,50
10.022	CREDIT FONCIER DE FRANCE	11/12/2001	01/09/2020	01/12/2020	53 686,41	C	Taux fixe 3.2% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)- CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0% sinon (6.5% - 5 x spread)	3,20	3,29	EUR	T	C	O	E-3	42 949,13
10.023	CREDIT FONCIER DE FRANCE	08/10/2010	16/11/2020	16/02/2021	260 696,82	F	Taux fixe à 2.94 %	2,94	2,97	EUR	T	P	O	A-1	260 696,82
10.024	CREDIT FONCIER DE FRANCE	08/10/2010	16/11/2020	16/02/2021	886 368,89	F	Taux fixe à 2.94 %	2,94	2,97	EUR	T	P	O	A-1	886 368,89
10.025	BANQUE POPULAIRE	08/10/2010	01/01/2020	29/02/2020	941 141,77	F	Taux fixe à 2.35 %	2,35	2,37	EUR	T	P	O	A-1	793 327,63
10.026	BANQUE POSTALE	19/11/2020	31/03/2021	01/07/2021	3 500 000,00	V	(€STR(Postfixé)) + 0.82)-Floor 0 sur €STR(Postfixé)	0,82	0,84	EUR	X	C	O	A-1	3 500 000,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														Capital restant dû au 31/12/2020
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursemen t	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					465 724,74										0,00
1681 Autres emprunts (total)															
1682 Bons à moyen terme négociables (total)															
1687 Autres dettes (total)					465 724,74										0,00
Emprunts Globalisé Ville ALBI 2020	AUTRE	01/01/2020	01/01/2020	31/12/2020	465 724,74	F	Dette globalisée	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1	0,00
Total général					17 339 788,87										15 794 608,67
